ait été informée. La voiture, conduite par un nommé Creighton, retournait au bureau central de la poste vers onze heures et demie du soir, après être allée chercher la malle dans deux des bureaux auxiliaires les plus importants de la ville, lorsque, arrivée dans Mother street, entre Desplaines et Halstead streets, elle a été entourée à l'improviste par cinq malfaiteurs sortant d'une allée obscure et armés de revolvers de gros calibre.

Tandis que l'un des malfaiteurs sautait sur le siège à côté du cocher et menaçait celui-ci de mort s'il poussait le moindre cri, les autres, saisissant les chevaux par la bride, conduisaient la voiture dans l'allée, en enfonçaient la porte, s'emparaient de deux grands sacs de lettres enregistrées, sans toucher aux autres.

Tout cela n'a duré qu'un instant, et le voleur, qui s'était assis à côté du cocher épouvanté, a sauté à terre et s'est sauvé avec ses complices. Creighton a fouetté alors ses chevaux et s'est rendu au galop au bureau central de la poste où il a raconté sa mésaventure.

Deux des malfaiteurs qui infestent le quartier dans lequel le vol a été commis ont été arrêtés vers deux heures du matin, mais on ignore encore s'ils ont réellement pris part à l'attentat.

Depuis, les sacs volés ont été retrouvés éventrés dans un baril à ordures, dans une rue du quartier nord de la ville, à trois mille environ de l'endroit où l'attentat a eu lieu.

Les malfaiteurs avaient ouvert toutes les lettres et les avaient remises dans les sacs, après en avoir retiré l'argent et les valeurs qu'elles renfermaient. On a pu constater ainsi qu'ils s'étaient emparés de 6,000 dollars environ en billets de banque et de 200,000 dollars en valeurs diverses, mais heureusement non négociables, expédiées à leurs correspondants par deux banques nationales.

### Horrible crime à Pesth. — Un enfant cuit au four

Pesth, 3 janvier. — On vient de découvrir ici un crime horrible dans les circonstances suivantes : Un mendiant a trouvé vendredi sur un tas de détritus une miche de pain non entamée ; surpris et intrigué à la fois par le poids extraordinaire de la miche, il résolut de la porter au commissariat où, en l'ouvrant, on découvrit le cadavre découpé en morceaux d'un enfant nouveau né, du sexe masculin. Il résulte de l'instruction qui a été ouverte que l'enfant a été rôti d'abord, entouré de pâte ensuite et cuit au four. La police est sur les traces de la mère dénaturée qui a commis ce crime atroce ; on suppose qu'elle est folle.

### L'influenza

New-York, 2 janvier. — Le gouverneur de l'Indiana, M. Boies, est très gravement atteint de l'influenza. Le major-général en retraite Meigs vient de mourir de l'influenza ; il était né en Géorgie en 1816 et se distingua, pendant la guerre de sécession, à la fameuse bataille de Bull's Run. Sames E. Cooper, l'ancien associé de Barnum, vient de mourir de la même maladie. Il laisse une fortune de deux millions de dollars. On signale de tous côtés de nombreux décès causés par la mystérieuse maladie.

Madrid, 3 janvier. — L'influenza augmente à Bilbao.

Newry, 3 janvier. — L'influenza se développe dans la ville ; les pasteurs étant atteints par la maladie, il n'y a pas eu de services religieux ce matin.

### Les prières publiques pour la France

Paris, 3 janvier. — On lit dans le *Gaulois :*

« Il y a un an, après les vœux émis aux congrès de Lille et de Nantes, les fidèles du diocèse de Paris demandaient à leur archevêque de rétablir la cérémonie des prières solennelles pour la France ; cette cérémonie eut lieu le 25 janvier à Notre-Dame.

» Devançant cette année le vœu de ses diocésains, le cardinal Richard se dispose à les convoquer à ces mêmes prières solennelles pour un dimanche dont la date sera ultérieurement fixée.

» En attendant, des prières publiques, à l'occasion de la rentrée des Chambres, ont été déjà prescrites dans leurs diocèses respectifs par Mgr l'évêque de Blois et par Mgr l'évêque de Saint-Claude, pour dimanche prochain 10 janvier. »

### La prochaine promotion de généraux

Paris, 3 janvier. — C'est seulement à la veille de Pâques qu'aura lieu la première promotion de généraux; elle sera déterminée le 9 avril par l'admission au cadre de réserve de M. le général de division Logerot, gouverneur de Toul, dernier frère de l'ancien ministre de la guerre.

En y comprenant une retraite prématurée annoncée dans un corps d'armée du Midi, la prochaine promotion comprendra treize généraux de division et dix généraux de brigade.

### Réorganisation du service d'état-major

Paris, 3 janvier. — Le *Figaro* annonce que le ministre de la guerre prépare un projet de loi sur le service d'état-major. Ce projet donne satisfaction aux vœux exprimés par la plupart des commandants de corps. Les officiers brévetés, employés dans le service d'état-major, ne seront plus réintégrés dans les régiments que sur leur demande.

D'autre part, les officiers de l'école supérieure de guerre ne seraient plus affectés d'office au service d'état-major. En un mot, on permettrait aux uns et aux autres de faire un stage prolongé, soit dans la troupe, soit dans les bureaux de l'état-major. Il ne resterait plus qu'à compléter cette réforme en augmentant le nombre des officiers admis tous les ans à l'école supérieure de guerre.

### L'ambassade de France à Berlin

Paris, 3 janvier. — Il serait question du prochain remplacement de M. Herbette par M. de Mouy, à l'ambassade de Berlin.

### Agissements allemands dans l'Afrique occidentale

Paris, 3 janvier. — On lit dans l'*Intransigeant* :

« Voici maintenant qu'un correspondant allemand, nommé Krause, nous en apprend de belles sur l'Afrique occidentale.

» Non seulement, écrit-il, les autorités allemandes tolèrent le commerce des esclaves, mais encore certains fonctionnaires l'encouragent. Je vois tous les jours ici, à Saboga, les marchands d'esclaves partir pour Rogo avec leur marchandise humaine et en revenir avec de l'eau-de-vie, de la poudre et des armes.

» Le correspondant ajoute qu'il est armé de documents pour prouver ses dires. »

### Vol à la gare de Lyon. — Arrestation de trois employés

veLyon, 3 janvier. — Un vol important a été découvert, à la gare de la petite vitesse de Vaise. Au moment où le caissier allait préparer ses comptes pour faire un versement, il s'est aperçu que son coffre-fort avait été ouvert à l'aide d'une fausse clef et que 10,000 francs en or et en billets avaient disparu. Trois employés du chemin de fer, qui n'ont pu justifier de l'emploi de leur temps pendant la nuit dernière, ont été arrêtés.

### Les marins du « Minin » à Toulon

Toulon, 3 janvier. — Pendant l'entr'acte qui a suivi les *Danicheff*, le maire a conduit les invités au foyer du théâtre où des rafraîchissements avaient été préparés. Il a porté un toast à LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie, au roi de Grèce et à M. Carnot. En l'absence du commandant du *Minin*, M. Drageon, cousul de Russie, a répondu en remerçiant la municipalité de la réception sympathique faite aux marins russes et en buvant à la population toulonnaise tout entière. Le consul de Grèce s'est associé aux paroles de M. Drageon. Après la représentation, le public a acclamé les officiers russes et grecs.

### L'assassinat du ministre Beltcheff

Constantinople, 3 janvier. — Le sultan s'est enfin ému des mauvais traitements infligés aux Bulgares accusés de l'assassinat du ministre Beltcheff. Un haut fonctionnaire de la justice turque va être envoyé à Sofia pour étudier sur place le dossier de l'affaire et procéder, s'il le faut, à une enquête.

### La poudre sans fumée

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Les officiers à l'état-major, envoyés par l'empereur pour suivre les dernières grandes manœuvres françaises, viennent de présenter au tsar leur rapport dans lequel ils déclarent que la poudre sans fumée française, par les avantages qu'elle procure aux mouvements de tactique militaire, donne à la France la prépondérance sur les armées les plus puissantes de l'Europe.

### L'incident franco-bulgare

Sofia, 3 janvier. — A la suite de l'affaire Chadourne, une scène très vive a eu lieu entre le prince Ferdinand et M. Stambouloff. Le prince a violemment reproché à son ministre de lui susciter des affaires fâcheuses. Il a en outre blâmé les cruautés commises par les agents de M. Stambouloff. M. Wulkovitch, agent du gouvernement bulgare, a été reçu par le grand-vizir, qui lui a offert la médiation de la Turquie dans l'incident franco-bulgare. M. Wulkovitch est parti pour Sofia; il va soumettre cette proposition à son gouvernement.

### Le parti national hongrois

Budapest, 3 janvier. — Le parti de l'indépendance vient de lancer son programme électoral qui peut se résumer ainsi : Séparation complète de la Hongrie et de l'Autriche, sauf au point de vue dynastique ; il réclame pour la Hongrie une administration, une armée, des douanes, une banque nationale, et jusqu'à une cour distinctes ; il déclare qu'il n'acceptera aucun compromis sur tous ces points et que, à la différence de M. Ugron, il poursuivra par la voie légale l'accomplissement de son programme jusqu'au triomphe absolu et définitif.

### La révolte au Maroc

Gibraltar, 3 janvier. — On fait courir le bruit ici que les tribus des environs de Tanger, continuent à se révolter contre l'autorité du sultan. La canonnière *Goshawk* est partie pour Tanger et le navire de guerre *Thundever* se tient prêt à partir. L'escadre du canal est toujours mouillée à Cadix.

### La question du système décimal en Angleterre

Londres, 4 janvier. — Les journaux disent que le système des poids et mesures en Angleterre est défectueux et que némoins on ne songe pas, jusqu'à présent, à introduire le système décimal, dont la désignation est déplaisante à l'oreille du bourgeois anglais.

Et cependant le système français est d'une simplicité remarquable et fait ressortir d'une manière ostensible tous les inconvénients du système anglais. Cependant il faudra, malgré la répugnance de la nation pour les innovations, introduire le système décimal, les intérêts commerciaux et industriels étant de plus en plus en jeu.

Ainsi, le gouvernement japonais fait ses commandes de fer et d'acier en France et en Allemagne, précisément parce que les produits sont livrés en poids décimal, ce qui évite une perte de temps lors du contrôle.

Le gouvernement du Pérou exige maintenant que toutes les commandes lui soient facturées d'après le système des poids et mesures français. L'Angleterre sera obligée de se soumettre à ses exigences de l'étranger ; plus tard elle tentera de se conformer au système décimal dans le pays même.

**SITUATION METEOROLOGIQUE.** — Roubaix, 4 janvier. — Hauteur barométrique, 762 Température.

| | | |
|---|---|---|
| A 7 heures du matin.... | 0 degré au dessus de zéro. |
| A 1 » du soir..... | 3 degrés au dessus de zéro. |
| A 4 » » | 2 degrés au dessus de zéro. |

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

### SOUSCRIPTION POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL

*depuis l'incendie du 1er décembre 1891*

(USINE WIBAUX-FLORIN)

SIXIÈME LISTE

| | |
|---|---|
| MM. Fury et Cie..... | 50 fr. |
| Une quête faite au restaurant de l'*Univers*..... | 10.75 |
| Montant de la 6me liste..... | 60 75 |
| Montant des 5 listes précédentes | 9.384,67 |
| Total des 6 premières listes.... | 9.445.42 |

Nous recevons la lettre suivante de M. D. Wibaux-Florin :

« Monsieur,

» Veuillez être l'interprète de mes remerciements auprès des généreux souscripteurs qui ont répondu à votre appel en faveur des ouvriers sans travail. Suivant mes prévisions les sommes recueillies jusqu'à ce jour suffiront ; je vous prie donc de clore la souscription.

» Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

» D. WIBAUX-FLORIN »

**Vols de laine.** — Nous avons annoncé l'arrestation, rue de Lannoy, François Debuygne, de Néchin, qui était sous le coup d'un arrêté d'expulsion et qui, au moment de son arrestation, portait un paquet de laine dont il ne put indiquer la provenance. Il finit par avouer que cette laine avait été volée par un tisserand de la rue de France, François Loridan, dans tissage de la rue de la Chapelle-Carrette, et dans un autre de la rue de l'Alouette. Leuridan prenait cette laine par petites quantités et la remettait à Debuygne qui était chargé de la vendre. Il a été arrêté comme complice de Debuygne.

**Un menuisier** de la rue Watt, M. L..., est allé se plaindre, samedi, à la police, que sa femme, de complicité avec un tisserand, François D..., avait été toucher le montant d'un mandat de 14 francs qui lui avait été personnellement adressé. L'agent Caulier se rendit chez D..., et y trouva une enveloppe sur laquelle se trouvait inscrite l'adresse de M. L... Procès-verbal a été dressé.

**Un jeune homme**, Alfred Fontaine, étant entré samedi, vers six heures du soir, chez M. Tonneau, cabaretier rue Saint-Antoine, chercha querelle à ce dernier et brisa trois litres de liqueurs. Un agent fut appelé et conduisit notre homme au dépôt.

**Un cordonnier** de la rue Fourcroy, Eugène Vangught, furieux de recevoir des remontrances de sa mère qui lui reprochait de rentrer ivre, saisit un tranchet et menaça de l'en frapper. La pauvre femme s'enfuit, mais le misérable la poursuivit dans la rue. Des voisins s'interposèrent et Vangught fut arrêté par le garde Plachy; comme il se démenait et ne voulait pas suivre ce dernier, on dut le placer sur la voiture d'un boucher, qui le transporta au poste central.

**Nécrologie.** — On annonce la mort, dans sa 83e année, de dame Léonie Delaoutre, veuve de M. Eugène Grimonprez, demeurant Grande-Rue, 60. Ses funérailles auront lieu le mercredi 6 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.

**Wasquehal.** — *Un suicide* — Samedi à midi, M. Jupin, habitant le hameau de la Planche-au-Riez, fut surpris, en rentrant chez lui, de ne pas trouver sa femme au logis; il monta immédiatement à sa chambre où un triste spectacle s'offrit à sa vue; Mme Jupin s'était pendue. Il coupa sur le champ la corde et essaya de rappeler sa femme à la vie, mais tous ses efforts furent inutiles. Il alla prévenir le garde Buyz. La cause de ce suicide doit être attribuée à une fièvre contractée depuis quelque temps.

M. et Mme Jupin n'habitaient la commune que depuis quelques jours.

**Hem.** — *Un suicide.* — M. Jean-Baptiste Outurquin, sous-brigadier des douanes en retraite, avait fixé son domicile depuis quelque temps chez M. Vandeplassche, cabaretier au Hameau du beau passage. Il avait passé une partie de la matinée de dimanche avec ses amis. Vers midi il les quitta, leur annonçant qu'il allait se reposer. On ne s'occupa plus de lui. Mais, vers deux heures M. Vandeplassche ne voyant pas descendre son locataire pour dîner envoya son fils l'appeler. En arrivant à la porte de la chambre, le jeune homme fut épouvanté par le spectacle qui s'offrit à sa vue : M. Outurquin s'était pendu.

Le jeune homme appela immédiatement son père : celui-ci accourut et voyant que son locataire avait cessé de vivre il ne crut pas devoir couper la corde avant l'arrivée de la gendarmerie. M. Outurquin avait abandonné sa famille il y a environ 14 ans. Il avait, il y a trois ans déjà, essayé de se suicider en avalant un poison violent.

**Flers.** — *Un vol.* — Deux coqs de combat et quatre poules, évalués à soixante francs, ont été volés dans la nuit de samedi à dimanche chez M. Fichelle, cabaretier, près du pont de Croix.

**Annappes.** — *Un vol.* — Un joli coq de combat et trois poules ont été volés, dans la nuit de samedi à dimanche, chez M. Charles Rys, cabaretier à Annappes, au hameau de l'Hempenpont.

### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Refuge de nuit.** — *Nuit du 2 au 3 janvier 1892.* — Employé de commerce, 1; journaliers, 6 ; maçon, 1 ; menuisier, 1 ; tisserand, 1 ; mineurs, 2 ; peigneur de lin, 1; chaudronniers, 2 ; serruriers, 2 ; cordonnier, 1 ; rattacheurs, 2 ; boulanger, 1 ; peintres, 2 ; infirmier, 1; meunier, 1 ; chauffeur, 1 ; domestique, 1 ; maréchal, 1. — Total, 28.

**On nous prie** d'annoncer que **M. et Mme MEIER, dentistes**, de Courtrai, seront absents du 24 décembre au 4 janvier. 56343—28029

**LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS**

**depuis 3 fr. le cent**

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

## WATTRELOS

**Un singulier compagnon de route.** — Samedi, vers six heures du soir, M. Léopold Decrets, habitant Herseaux, s'était rendu à Wattrelos; il s'en retournait chez lui, quand, arrivé sur la Grand'Place, il lia conversation avec un jeune homme qui lui déclara que lui aussi retournait à Herseaux. On fit donc route de concert, en causant de choses et autres. Les deux hommes étaient arrivés dans un endroit isolé, quand le compagnon de Decrets, se jeta sur lui, et saisissant la chaîne de sa montre, lui arracha le tout et prit la fuite à travers champs. M. Decrets se mit à sa poursuite en criant au voleur, mais tous ses efforts furent inutiles.

Il a dû se contenter de porter plainte à M. Renard, commissaire de police, et de lui donner le signalement du voleur.

**Un vol de beurre.** — Samedi soir, M. Delmazure, du hameau du Petit-Tournai, avait acheté une provision de beurre pour une somme de quarante francs. En rentrant chez lui, il déposa la marchandise sur la table et alla se coucher. Dimanche matin, à son réveil, il fut surpris de ne plus retrouver sa provision de beurre. Un malfaiteur s'était introduit chez lui, en forçant la serrure.

**Les dévaliseurs de poulaillers** continuent leurs exploits : c'est ainsi que, dans la nuit de samedi à dimanche, on a « opéré » chez MM. Delespaul et Lejeune au hameau du Nouveau Monde. Chez M. Delespaul, on a enlevé 10 poules, 1 coq et 2 lapins évalués à 55 francs. Chez M. Lejeune, 8 poules, 1 coq et 2 lapins d'une valeur de 50 francs ont été substitués. La police est sur les traces des coupables.

**Cartes de visite à la minute.** — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page*).

**Cartes de visite à la minute : 2 fr. le cent ; 3 fr.** en gravure.

## TOURCOING

**L'élection au Tribunal de Commerce n'a** malheureusement pas donné de résultat. Le nombre des électeurs étant de 1387, le candidat devait recueillir pour être élu au moins 347 voix. Or 206 électeurs seulement ont voté : M. Glorieux-Flament a obtenu 202 voix; il y a eu 1 bulletin blanc et 3 nuls Il faudra donc procéder à un second tour de scrutin dans quinze jours.

Les électeurs consulaires n'ont pas montré le même empressement que lors du dernier vote. Mais si on peut regretter de ce côté trop d'indifférence, il y a lieu de signaler aussi une négligence de la préfecture dans l'envoi des cartes d'électeurs. Ainsi à Halluin où l'on compte 97 électeurs, dix-neuf cartes seulement ont été distribuées. Le formalisme de l'administration préfectorale s'émura-t-il d'une irrégularité de ce genre ?

**L'éclairage électrique des communes.** — Dans un récent article, un chroniqueur du *Petit Journal* se plaisait à reconnaître l'extension considérable prise en France par les différentes applications de l'électricité, téléphone, éclairage public.

On trouve en effet déjà dans les Alpes, dans le Cantal et en Bretagne des communes rurales qui ont adopté la lumière électrique sans avoir connu celle du gaz. Nous connaissons, dans nos cantons, quelques communes qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces lumières. Neuville-en-Ferrain étudie à l'heure présente un projet d'éclairage public.

Nous ne savons encore quelle solution a été donnée à cette question, mais nous nous demandons pourquoi cette commune n'inaugurerait pas, dans nos environs le véritable éclairage de l'avenir. Cette commune trouverait, nous en sommes persuadé, à traiter avantageusement, avec quelqu'une des nombreuses sociétés d'électricité uni fonctionnent maintenant en France.

**Halluin.** — *Une fugue.* — Le nommé Léopold Vantomme, tisserand, sujet belge, âgé de 53 ans, travaillait depuis environ quatre mois à la fabrique de MM. Demeestère. La semaine dernière il avait à toucher pour façons la somme de 41 fr. 50. Comme il n'y avait pas en caisse de monnaie divisionnaire, le comptable, M. Louis Delattre, lui confia un billet de banque de 100 fr. pour l'aller échanger dans le voisinage. Ventomme ne revint pas : il a été vu à Menin, le même jour vêtu de neuf des pieds à la tête. Cet individu, qui prenait pension chez M. Jean Roelens, n'a pas payé sa note s'élevant à 22 fr. 50. M. Duquenne, commissaire de police, a dressé procès-verbal et a avisé le parquet.

— *Nécrologie.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort du père de M. Defretin, conseiller municipal et juge au Tribunal de Commerce de Tourcoing.

— L'influenza sévit avec une certaine intensité à Halluin et dans la région. Le personnel des douanes fut éprouvé, à Halluin ; 16 douaniers sur 34 sont atteints ; des douaniers des communes voisines remplacent en partie, les malades. A Roncq des familles entières sont *influenzées.*

— *La maraude.* — Dans la nuit du 2 au 3 janvier, on a volé quatre poules et un coq au sieur Charles Delorme, tisserand, demeurant à la « Rouge-Porte », à moins de 300 mètres de la frontière. Il n'y a eu ni escalade ni effraction : la volaille perchait dans un hangar non clos, et la cour est en quelque sorte banale.

— *Défaut de registre de logeur.* — Mme D..., cabaretière, rue des Processions, est poursuivie en simple police pour ne pas avoir inscrit sur le registre prescrit par la loi, une jeune fille qui logeait chez elle, et qui était précisément recherchée par la police.

— Dans la soirée de samedi, un ouvrier, François Dedewarder, employé à la distillerie Woutters, chemin de Boubecques, a été saisi par une courroie de transmission, et rejeté violemment sur le sol.

Un docteur a constaté une forte contusion à la tête. L'état est grave, mais non désespéré.

**Bondues.** — *L'incendie de la ferme Dutilleul. Nouveaux détails.* — Tous les bestiaux n'ont pu être sauvés: une truie et ses 7 petits ont été carbonisés dans leur étable.

Les pertes pour le fermier, consistant dans le mobilier de maison, avoine et fèves non battues, paille de blé un chariot et autres instruments aratoires, s'élèvent à 3,000 fr. et pour les bâtiments à 4,000; le tout couvert par la compagnie *les assurances générales.*

M. le comte d'Hespel est propriétaire de la ferme. La cause de l'incendie n'est pas connue. On a fait toutes sortes de suppositions : on a parlé de rôdeurs qui se seraient introduits dans la grange pour y passer la nuit; d'une vengeance, etc. Mais tout cela ne repose sur rien de certain. Quoiqu'il en soit, c'est depuis moins de deux ans la septième ferme incendiée à Bondues!

— *Vol de thym.* — C'est un vol qui n'est pas ordinaire; mais il paraît que le thym est fort recherché, et qu'il se vend un bon prix. M. Depape maraîcher au grand vier de Bondues, en avait un superbe parc, dont plusieurs marchands ont détaillé des environs, lui avaient offert jusqu'à 20 fr.; mais il espérait mieux. Dans la nuit du 30 au 31 tout a été arraché et enlevé; il n'en restait pas un brin.

— *Tentative de vol.* — Dans cette même nuit du 30 au 31, on a tenté de fracturer la porte d'une étable, fermée par un solide cadenas, chez M. Jean-Baptiste Descamps, marchand de légumes près du « Cabus » au hameau de la Chanterelle.

Malgré tous leurs efforts, les malfaiteurs n'ont pu venir à bout de leur dessein, bien qu'ils se fussent servis d'un contre de brabant, qu'ils ont abandonné dans la cour. L'étable renfermait deux ânes, deux chèvres et de nombreux lapins.

A l'occasion des fêtes et des réunions de famille, les personnes qui désirent organiser un bon dîner à des prix très raisonnables, doivent s'adresser à **M. Tanghe-Verdonck**, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing. On trouvera dans son magasin des marchandises fraîches et de 1er choix, des volailles truffées ou *marronnées* d'une façon soignée; de plus, d'excellents pâtés de gibier, de poulets et de foies d'oie aux truffes.

Il y a dans ce magasin des champignons frais, tous les jours, des fruits et des salades de pleine saison. 58658

## LILLE

**Nomination dans la Légion d'honneur.** — Sur la liste des nominations dans la Légion d'honneur faites par le ministre des beaux-arts, nous relevons celle, au grade de chevalier, de M. Hector Lemaire, sculpteur.

**Nécrologie.** — On annonce la mort de M. le docteur Joire, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Lille. M. Joire est mort vendredi. Il était âgé de 79 ans. Le lendemain, c'est-à-dire samedi. Mme veuve Joire mourait à son tour, rejoignant son mari à vingt-quatre heures de distance.

**Le drame de la rue de Condé.** — Le docteur Castaux a procédé à l'autopsie de la femme Huysentruyt. Il a constaté qu'elle était véritablement asthmatique et d'une complexion très faible. Aucune trace de violence n'a pu être relevée.

La mort doit donc être attribuée, d'une part, à la commotion morale que la malheureuse a éprouvée en se voyant victime d'un pareil attentat de la part de son neveu, de l'autre, à une compression physique de la poitrine.

Verstiggel continue à se renfermer dans le même silence et à paraître en proie au même égarement qui paraît maintenant un peu affecté.

# LES AFFAIRES D'HALLUIN

A partir de lundi, l'affaire d'Halluin va entrer dans une nouvelle phase. Il est maintenant certain qu'il n'y aura plus d'arrestation, la justice a mis la main sur les principaux coupables et elle a fait savoir à quelques personnes *un peu* compromises d'avoir à se tenir à la disposition du Parquet. C'est ce petit coté de l'affaire qui va devenir intéressant et curieux. On ne se doute pas des gens qui ont eu (qu'on nous pardonne l'expression) *la puce à l'oreille.*

M. Jansens semble décider à aider dans ses recherches l'honorable juge d'instruction chargé de l'affaire, ses déclarations ont été reconnues exactes et empreintes d'un grand cachet de sincérité. Aussi nous avons tout lieu de croire que *dès lundi* la mise en liberté *provisoire* de M. Jansens sera prononcée. La mise en faillite à Courtrai rend d'ailleurs cette mesure utile aux intérêts de la douane.

Il y aurait en effet contestations au sujet de la saisie des marchandises.

Nous ne pouvons pas nous expliquer ici à ce sujet, les détails en seraient trop techniques ; tout ce que nous pouvons dire c'est que cette mesure sera d'un véritable intérêt général, les garanties étant suffisantes, et M. Janssens devant aider plus efficacement la justice libre que détenu.

Mais attendons-nous à de nouvelles révélations des plus curieuses.

## NOUVELLES MILITAIRES

**Nominations.** — Sont nommés dans l'infanterie de réserve : Au grade de lieutenant : MM. Paul Neuville, 73e rég.; Norhier, 8e. Au grade de sous-lieutenant : MM. de Bouge, 110e; Dehée et Douvrin, 1er; de Mersseran, 81e; Wiart et Dambricourt, 1er; Hottinguer, Ridoux, Bourgois et Cosset, 81e; Devos, Wecxsten et Bodescot, 33e; Leclercq, Dufour et Marchand, 73e; Memelin, 8e; Thomas, Castier et Prouvost, 110e; Margerand, 33e; 56e, 16e bataillon de chasseurs à pied.

**Appel des réservistes de l'infanterie.** — Les réservistes des classes 1882 et 1883 seront appelés dans le cours de la présente année. Cette convocation, d'une durée de 28 jours, aura lieu, pour les réservistes d'infanterie, en trois périodes, savoir: du 14 mars au 10 avril, du 22 août au 18 septembre, du 26 septembre au 23 octobre. La date de la seconde période indique l'époque probable des grandes manœuvres d'automne; et, comme la libération de la classe qui termine ses trois années de service suit immédiatement la fin des opérations, les soldats de la classe 1888 seront sans doute renvoyés vers le 20 septembre.

**Les fils de veuves.** — L'article 21 de la loi militaire relatif aux dispenses du service en temps de paix, a donné lieu, de la part des conseils de revision, à des appréciations contradictoires de la situation des fils de veuves dont la mère, remariée en secondes noces, a divorcé avant la comparution de ces jeunes gens devant le conseil de revision.

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Etat au contentieux, vient, sur le rapport de M. Meyer, auditeur, de fixer souverainement la jurisprudence en décidant que le fils de veuve remariée ne peut être admis, « même au cas où le second mariage a été dissous par le divorce, » à réclamer le bénéfice de la dispense.

## NORD

**Une réunion à Fourmies.** — Samedi soir, a eu lieu, au théâtre de Fourmies, une grande réunion organisée par la Chambre syndicale des ouvriers lainiers de la région de Fourmies. Ordre du jour : Le Congrès de l'industrie textile de Lyon ; la situation du Syndicat dans la région de Fourmies.

**La dynamite à Wignehies.** — On se souvient de l'attentat à la dynamite commis en novembre dernier contre la maison de M. Capelle, fabricant de lames à Wignehies. A la suite d'une minutieuse enquête, le gendarmerie arrêta, en vertu d'un mandat d'amener délivré par le parquet d'Avesnes, le nommé Charles Bourgeois, ancien tisseur chez M. Legros. Cet individu commença par nier énergiquement toute participation au crime, malgré les présomptions graves qui pesaient sur lui. Nous apprenons qu'au cours d'un interrogatoire subi mercredi dernier, Bourgeois a avoué être l'auteur de l'attentat. Il aurait même donné les noms de ceux qui l'ont aidé à trouver la cartouche de dynamite et qui l'ont engagé à faire sauter la maison de M. Capelle. Les résultats de l'instruction ont été envoyés à la chambre des mises en accusation de la Cour de Douai.

**Inondations à Avesnes.** — Par suite des nombreuses averses qui sont tombées sur la région, l'Helpe-Majeure a débordé et inondé, sur une étendu de plus de 20 kilomètres, tant en amont qu'en aval d'Avesnes, toutes propriétés : terres labourées, pâturages, jardins, maisons et usines.

A Avesnes, les maisons voisines du petit bras de l'Helpe ont eu leurs caves inondées. Les sous-sols des filatures *Le Progrès* et *La Fourmisienne* ont également été remplis d'eau. La pluie ayant cessé, l'eau n'a plus monté elle reste stationnaire. Le temps semble se remettre au beau et les craintes s'évanouissent.

**Epilogue d'un remorquage.** — L'incident maritime qu'avaient soulevé les prétentions exorbitantes de la *Steam Tug Company* qui, ainsi que nous l'avons dit, réclamait 24,000 francs au steamer *Nord*, du port de Dunkerque, pour l'avoir remorqué étant en détresse en vue de Guernesey, s'est terminé à l'amiable.

Effrayée sans doute des conséquences d'un procès dans lequel le beau rôle n'était pas de son côté, la *Steam Tug Company* a transigé avec la Compagnie générale des bateaux à vapeur à hélice du Nord et s'est contentée d'une indemnité de 7,500 francs

**L'influenza à Valenciennes.** — L'influenza sévit avec intensité à Valenciennes. Un médecin estime à plus de trois mille le nombre des personnes atteintes. Bien que la maladie ait un caractère assez bénin et ne résiste pas à quelques jours de soin, nous avons compte de très nombreux décès parmi les personnes âgées.

**Un caporal qui se jette par une fenêtre à Avesnes.** — Le caporal Gourdin, du 84e de ligne, originaire d'Hérain (Nord), qui donnait depuis quelques jours des signes d'aliénation mentale, s'est jeté, dans la nuit de dimanche à lundi, du deuxième étage, sur le pavé de la cour de la caserne Chemerault. Transporté à l'infirmerie, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

**Anzin.** — M. Guary, directeur des mines d'Anzin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

## PAS-DE-CALAIS

**Calais.** — Le schooner anglais *Nelly*, chargé de charbon s'est mis à la côte cette nuit à un mille Est du port. L'équipage a été recueilli par le bateau de sauvetage. Le navire est considéré comme perdu.

## TRIBUNAUX

**La mort de Roméo.** — Après quatre-vingts jours d'audience, la Cour d'assises de Naples vient de dire le dernier mot d'un procès romanesque qui a passionné toute l'Italie méridionale.

Le sous-lieutenant Leone, du 10e régiment d'artillerie, en garnison à Palerme, s'était épris au parloir du pensionnat Victor-Emmanuel d'une jeune fille appartenant à une noble famille sicilienne, Catherine Notarbartolo de Villarosa.

Les Notarbartolo sont de hauts et puissants barons de ce pays, où la féodalité a survécu à l'unité italienne.

Donna Maria Bentiragua veuve Notarbartolo, la mère de la jeune fille, eut un frère fusillé en 1859, sous les Bourbons, pour cause politique. Elle-même fut exilée et ne rentra en Sicile qu'avec Garibaldi.

Malgré ses 61 ans, Mme Notarbartolo administre elle-même le riche patrimoine de sa famille. La belle Catherine, dont le jeune officier était devenu amoureux, était la plus jeune de ses enfants.

S'était-il tué par amour, le pauvre sous lieutenant, quand on le trouva raide mort, appuyé contre la porte de la maison Notarbartolo, la tunique dégrafée, un revolver à ses pieds, la poitrine traversée de part en part?

Ou bien avait-il été attiré dans la maison par Calogera Tinnirello, la vieille suivante de Catherine? Les frères de la jeune fille, ses ennemis jurés attendaient-ils Roméo à la porte de Juliette, et le sous-lieutenant Leone était-il mort assassiné.

Francesco Notarbartolo, que le ministère public accuse d'avoir organisé le guet-apens, s'était déjà battu en duel avec le sous-lieutenant. Il passait à tort ou à raison, pour être, à Palerme, le chef de la *Mafia*, société secrète à peu près identique à la *Camorra*, de Naples. Onze fois il fut sur le point d'être arrêté, et onze fois il fut sauvé par la *Mafia* qui le cacha jusque dans la maison d'un proche parent du chef de la police.

Après deux années d'instruction, après le renvoi de la cause de Palerme à Naples pour cause de suspicion légitime, il comparaissait enfin au mois d'octobre dernier — les débats ne se sont terminés qu'avec le mois de décembre — devant la Cour criminelle, à côté de son frère Pietro et de la vieille servante Calogera Tinnirello.

Une armée de témoins a été entendue. Les accusés étaient assistés des sommités des barreaux de Palerme et de Naples. Après les dépositions, jurés et magistrats se sont embarqués pour Palerme pour procéder à une descente de justice dans la maison Notarbartolo; le réquisitoire et les plaidoiries ont occupé plusieurs semaines.

A l'audience, les frères Notarbartolo ne songent pas à nier le roman d'amour qui s'était ébauché entre leur sœur Catherine et le sous-lieutenant. Ils se défendent seulement d'avoir tué le jeune officier.

— Jean Leone, dit Pietro Notarbartolo, m'était complètement inconnu quand je reçus de lui la lettre suivante :

« Ecoutez-moi, Monsieur, je m'adresse à vous. J'aime » votre sœur Catherine. Prononcez le dernier mot. Si ce » mot devait être *non*, je vous donne l'assurance de m'en » contenter, je n'insisterai plus ! »

Je parlai de cette lettre à ma mère, qui me répondit :

— Ce jeune homme est fou, ce mariage est impossible !

Je fis part de cette réponse au sous-lieutenant Leone et lui conseillai de faire le plus tard possible « la bêtise de se marier ».

Nous nous quittâmes dans les meilleurs termes.

Quelques jours plus tard, pendant que nous étions à dîner, une détonation retentit à notre portail. Nous descendîmes précipitamment. Le sous-lieutenant Leone était appuyé, raide mort, contre la porte. Il venait de se loger une balle dans la poitrine. On courut prévenir le procureur royal.

M. le président. — Les rapports médicaux semblent établir que Leone ne s'est pas tué, qu'on l'a tué !

L'accusé. — Bien au contraire. Il s'est frappé au cœur, et les amoureux se frappent au cœur, comme les financiers se frappent à la tête. Selon qu'on souffre du cœur ou du cerveau, c'est à la partie malade que l'on vise.

La vieille servante Calogera Tinnirello, soupçonnée d'avoir introduit l'amoureux, proteste de son innocence :

M. le président. — C'est vous qui portiez les billets et l'on vous accuse d'avoir fait un signe pour engager le jeune homme à entrer. Ou prétend que vous l'appeliez par la fenêtre ? — R. Ce sont des infamies !

D. Vous lui avez parlé, tout au moins ? — R. Une seule fois. Je l'ai rencontré dans la rue. Il m'aborda et me dit, les yeux hagards :

D. Qu'a-t-on dit à l'office quand on a entendu la détonation ? — R. On s'est écrié : « L'amoureux de Mlle Catherine s'est tué ! »

Demande. — Croyez-vous qu'on ne l'attendait pas pour le tuer ?...

La déposition de M. Leone père est particulièrement émouvante.

Quand j'ai su que mon fils s'était épris d'une demoiselle portant le nom, dit-il, j'ai pensé qu'il était jeune; je savais que tous les amoureux des demoiselles de cette famille avaient été frappés par les frères : Francesco Notarbartolo a frappé son beau-frère Boccardo, son beau-frère Coppola.

Francesco Notarbartolo. — Si j'